Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2286

13.10.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2286 DU CONSEIL

du 12 octobre 2026

modifiant la décision (PESC) 2018/1544 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 15 octobre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1544 [1].

(2) La décision (PESC) 2018/1544 est applicable jusqu'au 16 octobre 2026. Sur la base d'un réexamen de cette décision, et compte tenu de la menace persistante et durable que représentent les armes chimiques pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil estime que son application devrait être prorogée jusqu'au 30 octobre 2031.

(3) Sur la base d'un réexamen de l'annexe de la décision (PESC) 2018/1544, l'application des mesures restrictives énoncées aux articles 2 et 3 de ladite décision à l'égard des personnes physiques et morales, des entités et des organismes dont la liste figure à ladite annexe devrait être prorogée jusqu'au 30 octobre 2027.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2018/1544 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 8 de la décision (PESC) 2018/1544, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«1. La présente décision est applicable jusqu'au 30 octobre 2031. La présente décision fait l'objet d'un suivi constant. Les mesures énoncées aux articles 2 et 3 s'appliquent à l'égard des personnes physiques et morales, des entités et des organismes dont la liste figure à l'annexe jusqu'au 30 octobre 2027.».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

[1] Décision (PESC) 2018/1544 du Conseil du 15 octobre 2018 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques (JO L 259 du 16.10.2018, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2018/1544/oj).